

ARGONNE ___ Alexis RATAUX
3 CANTONS ___ Raphaëlle PONCELET
CHARLEVILLE ___ Daniel LOUAZEL
NORD-OUEST ___ Lucie JACQUEMARD
RETHELOIS ___ Adrien LEJEUNE
THIERACHE ___ Didier PHILIPPE

Avec la collaboration
des Réseaux de Références

Dans ce numéro :

<i>Prévenir les maladies néonatales en élevage allaitant</i> _____	2
<i>Cultures : s'adapter à une météo particulière</i> _____	5
<i>Point sur les subventions en bâtiment d'élevage</i> _____	7
<i>Lait : plus d'herbe dans la ration des vaches, c'est possible même avec un robot de traite</i> _____	9
<i>Le GAEC de LESSUS, une agriculture dépassée... ou innovante ?</i> _____	11
<i>Assemblée Générale du GDA de la Thiérache</i> _____	14
<i>Assemblée Générale du GDA de l'Argonne</i> _____	15

AGENDA

- 4 mars :** Assemblée Générale du GDA de Charleville à 10 h 30 à la salle des Fêtes de TOURTERON (près de l'église).
- 5 mars :** Assemblée Générale du GDA des Trois Cantons à 9 h 45 au bowling Racing Bowl de DOUZY (route de MOUZON).

BREVES

Formation « Document Unique d'Évaluation des Risques »

La Chambre d'Agriculture des Ardennes et la MSA vous proposent une formation pour réaliser votre document unique, les 27 mai et 12 juin.

Durée : 2 journées

Tarif : 150 € HT

PROGRAMME : Comprendre les enjeux.

Mettre en œuvre l'évaluation des risques sur son exploitation.

Rédiger son Document Unique.

Contact : Emilie FOUAN (03 24 33 71 25)

Mars 2014

Avec la participation financière



La Chambre d'Agriculture des Ardennes est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n° agrément IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Le GDA du Rethelois est agréé sous le n° agrément CA01664.

Prévenir les maladies néonatales en élevage allaitant

Le mardi 28 Janvier s'est tenue la journée de prévention des maladies néonatales en élevage allaitant organisée par le GDSB, Ardennes conseil Elevage, et la Chambre d'agriculture. Sont intervenus Joël MARTIN et Emilie FOUAN de la Chambre d'Agriculture des Ardennes et le Dr Éric MEENS, vétérinaire au GDS de Seine et Marne. Petite rétrospective....

Sur le département des Ardennes le taux de mortalité moyen est de 9,8 à 10,6 % selon les années, toutes races confondues. Cependant 14 % des élevages voient leur taux de mortalité dépasser les 20 %. En race charolaise et blonde d'aquitaine, l'objectif est de descendre en dessous de 7 %, et ce taux est abaissé à 5 % en race limousine et salers. Le nombre de veaux sevrés/vache mise à la reproduction est la première composante du produit viande en élevage allaitant. Il y a donc un manque à gagner important pour la plupart des éleveurs ardennais et de ce fait, une perte de valeur ajoutée pour toute la filière régionale (4 270 animaux non commercialisés).

Pour maîtriser la mortalité, il faut en comprendre les causes, et pour cela ne pas omettre de faire un bilan à chaque fin de campagne, en distinguant les veaux morts dans les premières 48 h ou entre le 3^{ème} jour et le sevrage.

Quatre causes principales existent en élevage allaitant :

- La mortinatalité (veaux mort-nés), responsable de 43 % des morts,
- Les diarrhées, responsables de 29 % des morts,
- Les maladies respiratoires, responsables de 14 % des morts,
- Et les morts subites, responsables de 14 % des morts.

(Source : Groupement de défense contre les maladies des animaux, Seine et Marne)

Pour les éviter, il faut d'abord vérifier les fondamentaux : l'équilibre des rations, la désinfection, l'ambiance du bâtiment, mais surtout avoir la volonté de changer ses habitudes ! Voici les grands axes de travail :

Préparation au vêlage

La viabilité du veau est déjà engagée lors de la mise à la reproduction : l'âge et le poids des génisses (dans l'idéal à partir de deux ans et environ 500 kg selon les races), le choix du taureau (vêlage facile), ont une forte influence. Cependant, une réflexion sur l'alimentation au dernier trimestre de gestation est indispensable. D'une part, une vache grasse laisse toujours présager des difficultés au vêlage : mauvaise dilatation, gros veau...

D'autre part, une vache grasse produit moins d'anticorps (foie non fonctionnel) : le veau ne pourra donc pas en bénéficier et sera beaucoup plus sensibles aux agents pathogènes.

Conseils :

L'objectif est d'avoir une note d'état entre 2,5 et 3 au moment du vêlage. En fin de gestation, les besoins de la vache se situent autour de 7 UF et 600g de PDI. Un bon foin suffit à couvrir ces besoins.

En termes de complémentation minérale, des prairies naturelles bien conduites permettent de couvrir la plupart des besoins. Cependant une supplémentation en sélénium, Iode et Vitamine AD₃E peut améliorer la qualité du colostrum et les transferts immunitaires.

Dans les systèmes moins herbagers ayant recours à de la paille et d'autres aliments (pulpes...), la complémentation minérale doit être plus importante (Ca, P, Mg...). Les aliments riches en potassium sont à éviter avant le vêlage (betteraves fourragères, pommes de terre...). En cas d'apport de magnésium préférer le chlorure avant vêlage et la magnésie après.

Un bon équilibre en minéraux et oligo-éléments est également à prendre en compte, l'autorégulation par l'animal n'étant vraie que pour le sel.

Par exemple, un excès de potassium peut entraîner des problèmes de digestion du lait, un manque de magnésium est parfois responsable de la suppression de l'immunité, et un manque de calcium déclenche des fièvres de lait, des retournements de matrices et des veaux sans tonicité.

Enfin, une alimentation non adéquate induit un colostrum de mauvaise qualité qui fragilisera forcément la santé du veau.

Surveillance et gestion du vêlage

Le déplacement de la vache en box de vêlage doit se faire le plus tard possible (pattes visibles) pour éviter le stress. Après la rupture de la poche des eaux, une vache peut être laissée seule en sécurité jusqu'à une heure et une génisse 3 ou 4 heures. L'expulsion du placenta, quant à elle, peut prendre 2 à 3 heures après le vêlage. La règle d'or est de n'intervenir que si besoin, ni trop tôt, ni trop tard.

L'hygiène du matériel ne doit pas être négligée : les vêluses doivent être nettoyées directement après un vêlage pour éviter la formation de films bactériens résistants à un nettoyage classique. S'il est nécessaire d'utiliser un lubrifiant pour aider la vache à vêler, préférer un savon sans détergent (type savon de Marseille) et éviter l'huile, porteuse de germes.

Soins au nouveau-né

Après le vêlage un veau doit :

- Redresser sa tête sous 3 min.
- Essayer de se lever dans les 20 min.
- Être debout après 1 h à 1 h 30.

Les premiers soins sont la désinfection du nombril (ex : teinture d'iode) et la tétée de colostrum (contient de la vitamine A, des agents anti-infectieux, des anticorps...). La première buvée doit être d'environ 2 l en allaitant. Un déficit de colostrum est une cause de diarrhée (vérification possible par prise de sang entre 2 et 5 j après le vêlage).

Le veau naît avec un système immunitaire naïf et ses défenses immunitaires mettent au moins 3 semaines à se constituer. Pour protéger vos veaux, il n'existe rien de mieux que le colostrum de votre élevage car il contient des anticorps contre les pathogènes présents. L'efficacité des colostrums commerciaux reste très variable.

Il est donc très utile de réaliser une banque de colostrum mais quelques règles doivent être respectées. En effet, un colostrum mal conservé sera fortement contaminé et fera malheureusement plus de mal que de bien.

Ambiance et aménagement des bâtiments

Concernant l'aménagement des bâtiments, il existe quelques règles de base. Le box de vêlage doit être un box bien distinct du box d'isolement pour les animaux malades. Les vaches doivent dans la mesure du possible rester à proximité de leurs congénères pour éviter le stress. Le local à pharmacie et un point d'eau chaude/froide doivent se trouver à proximité.

Les cases à veaux, tout comme les box de vêlages, doivent se situer près d'un lieu de passage pour faciliter l'observation par l'éleveur.

Afin d'éviter la prolifération des bactéries l'hygiène des box et cases est primordiale. Un paillage de 8 à 10 kg /j/couple mère veau est nécessaire. La température de la litière ne doit pas dépasser les 30°C à 10 cm de profondeur.

Pour surveiller l'heure du vêlage :

La prise de température manuelle : quand la chute dépasse 0,5°C par rapport à la moyenne des 3 derniers jours, le vêlage aura lieu dans les 24 heures. Quand elle dépasse 1°C, il aura lieu dans les 12 heures.

Le matériel de surveillance : prise automatisée de la température, détection des mouvements de la queue...etc. permettent d'être averti par sms d'un vêlage. L'investissement pour ces outils peut paraître assez important, mais les pertes évitées permettent en réalité de l'amortir rapidement. N'hésitez pas à faire différents essais pour choisir l'appareil adapté à votre élevage !

Il faut privilégier les récipients peu épais pour accélérer la congélation (éviter les bouteilles plastiques) et la température de décongélation doit être contrôlée (maximum 50 °C) pour limiter le développement des germes.

La ventilation du bâtiment est également un point à ne pas omettre. Une vache perd environ 25 l d'eau par jour. Son évacuation permet de garder un environnement sain. De nombreuses solutions existent pour améliorer la ventilation d'un bâtiment dont vous pouvez discuter avec vos conseillers.

La vaccination

La vaccination peut être d'efficacité variable selon les élevages et le plan de vaccination doit être raisonné selon les problèmes rencontrés et les risques identifiés (introduction d'animaux, voisinage...). La visite sanitaire annuelle est un bon moment pour bâtir une stratégie en concertation avec votre vétérinaire.

Dans tous les cas, le respect du protocole de vaccination (dose, conservation...) garantit son efficacité. Pensez à vérifier le bon fonctionnement de votre frigo (température adéquate et homo-

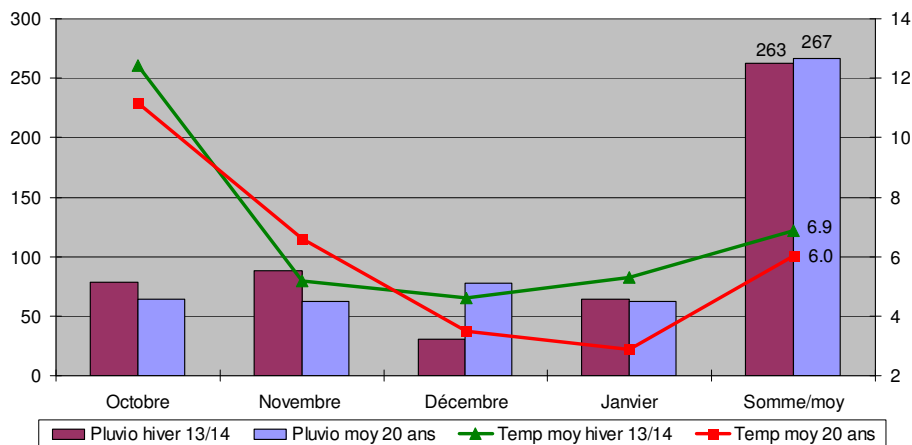
gène) ainsi que les dates de péremption. Attention, les désinfections à l'alcool des seringues peuvent neutraliser le vaccin ! L'utilisation d'un matériel à usage unique reste l'idéal.

En conclusion, les actions possibles pour prévenir les maladies des veaux sont nombreuses. Il est donc important de cibler les priorités sur votre élevage et d'adapter les actions à vos objectifs. Quelques changements de pratiques bien ciblés permettront dans les pluparts des cas d'obtenir de très bons résultats. N'hésitez-pas à en discuter avec votre vétérinaire et votre conseiller GDA.

Cultures : s'adapter à une météo particulière

L'hiver 2013-2014 est marqué par l'absence de températures négatives et une pluviométrie abondante. Hormis les dernières parcelles semées, l'ensemble des cultures présente un fort développement et un bel aspect végétatif. Sans changement météorologique, les plantes sont dans les starkings blocks pour attaquer la montaison. Dans cette situation, voici quelques éléments de réflexion pour ajuster vos interventions de sortie d'hiver.

Un hiver atypique ?



On constate que le cumul de précipitations est très proche de la moyenne 20 ans. Toutefois, le mois de février (nous n'avons pas les données météo à ce jour) devrait accroître légèrement l'écart par rapport à cette moyenne.

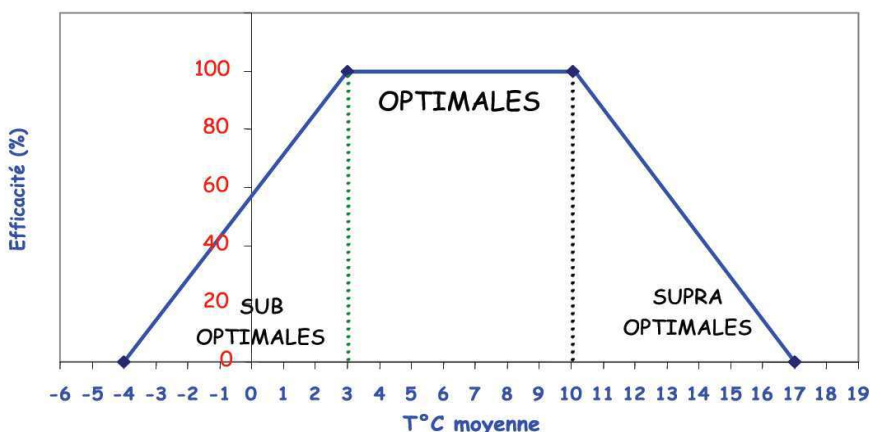
L'écart est plus significatif du côté des températures avec un écart d'1°C sur la période d'octobre à janvier. Cet écart devrait encore être plus important avec le mois de février que nous sommes en train de vivre.

L'hiver 2013-2014 par la quasi absence de périodes de gel perturbe nos habitudes. Est-il atypique pour autant ? Le graphique ci-contre reprend les données météo à Saulces-Champenoises de cette année en comparaison à la moyenne 20 ans.

Conséquences de la météo sur les cultures



Figure 1 : Efficacité des températures moyennes journalières sur la vernalisation des céréales à paille (d'après Weir, 1984, repris par Gate, 1995)



Au niveau des céréales, en fonction de leur alternativité (variété hiver ou alternatives) celles-ci ont un besoin en froid (vernalisation) différent. Contrairement aux idées reçues, il n'y a pas besoin de période de gel pour que le processus se déroule. En effet, les températures optimales de vernalisation se situent entre 3 et 10°C (cf graphique ci-dessous) sachant qu'il n'y a pas de corrélation entre la précocité variétale et l'alternativité (ex : Lear = tardif et demi alternatif ; Apache = précoce et demi hiver).

En fonction de leur alternativité, les céréales ont besoin d'une période plus ou moins longue (60 j pour des variétés très hiver et 15 j pour des variétés alternatives) en conditions fraîches pour monter à épi. A ce jour, ces conditions ont été réunies, la vernalisation est donc complète dans la majorité des parcelles.

Au niveau du colza, la biomasse aérienne actuelle correspond aux mesures réalisées avant hiver étant donné l'absence de chute de feuille. Les pesées réalisées montrent que la biomasse produite est moyenne à élevée (800 g à 2 kg/m²), les doses d'azote seront à ajuster en conséquence.

Adaptation des pratiques dans ce contexte

Désherbage

Hormis les derniers semis, les parcelles de céréales sont relativement sales, les adventices ont profité des conditions clémentes pour se développer. Dans ce contexte, les désherbages sont à prioriser dès qu'une fenêtre climatique favorable se présente et que l'accès aux parcelles est possible. La gestion des graminées reste le pilier du désherbage, n'hésitez pas à intervenir même en cas de faibles gelées (pas en deçà de -3°C) à conditions d'avoir des amplitudes thermiques faibles (moins de 10°C d'écart entre le mini et le maxi). Si les conditions d'interventions sont justes atteintes, dissocier l'antigraminées et l'antidicotés pour limiter les risques de phytotoxicité. La gestion des dicots peut être réalisée ultérieurement avec des produits adaptés à une flore développée.

Pour garantir l'efficacité maximale de l'intervention herbicide, celle-ci doit être réalisée avant le premier apport d'azote.

Azote

Le fort tallage des céréales obtenu à ce jour est un facteur aggravant du risque de verse et peut être pénalisant pour le rendement. Pour obtenir un peuplement épis cohérent, le premier apport d'azote doit être retardé et ne pas dépasser 40 unités/ha (les unités non apportées sont à reporter au deuxième apport). Dans les situations à tallage plus modéré (semis plus tardif...), le premier apport est à réaliser dès la reprise de végétation (conditions poussantes) en apportant 60 unités maximum.

Sur colza, le risque de verse est lié à la densité de plante. Le premier apport peut être réalisé classiquement en prenant en compte la biomasse aérienne de la parcelle. Vous pouvez calculer la dose d'azote à apporter sur vos parcelles grâce à la réglette CETIOM en utilisant le lien suivant : www.cetiom.fr/reglette/index.php?message=saisie®ion_id=3

Attention, la perte des feuilles est encore possible en cas d'arrivée du froid. Dans ce cas, une moyenne des pesées entrée et sortie d'hiver sera à réaliser pour le calcul de la dose d'azote.

Soufre

Sur céréales, les sols filtrants (craie, sables) et les parcelles ne recevant pas/peu de matière organique nécessitent un apport de 35u SO₃/ha. En cas d'hiver pluvieux (+ 300 mm entre octobre et février), le risque de carence est aggravé.

Sur colza, l'apport doit être systématique, apporter 75 u SO₃/ha, cette dose peut être diminuée de 20 u/ha si la parcelle reçoit régulièrement de la matière organique (1an/2).

Si l'apport de soufre est réalisé avec du sulfate de magnésie (Berrymag, Kiesérite, Sulfo-magnésien), l'apport est à réaliser dès que possible. Si vous intervenez en azote soufrée, le soufre sera apporté au premier apport sur céréales et au deuxième apport sur colza.

Point sur les subventions en bâtiment d'élevage

L'année 2014 est une année de transition entre les deux programmes (2007-2013 et 2014-2020) pour les subventions. Voici quelques éléments :

Projet/taux de subvention

Type de projet		Montant éligible subventionnable	Taux	Financier
Bâtiment d'élevage (bovin-ovin) PMBE	Neuf métallique	70 000 € HT	Environ 16 %	Etat + FEADER
	Neuf bois			
	Neuf bois et rénovation ovin	100 000 € HT	40 %	Conseil Régional + FEADER
	Rénovation bovin	50 000 € HT	Environ 16 %	Etat + FEADER
Autonomie alimentaire bovin-ovin PMBE	Bâtiment fourrage bois, stockage à plat, silo...	100 000 € HT	40 %	Conseil Régional + FEADER
Stockage effluents	JA, hors zone vulnérable, nouvelle zone vulnérable	A définir		Agences de l'Eau
Aménagement		Entre 2 000 et 15 000 € HT	20 %	Conseil Régional

Ce tableau est une indication, certains éléments restent flous, certains financeurs ne se sont pas encore positionnés. Ces éléments seront précisés ultérieurement.

Le tableau ci-dessus résume les différentes subventions avec les taux et montant éligibles.

Pour le moment, nous ne savons pas encore comment les dossiers vont s'articuler les uns par rapport aux autres, dans le cas où l'on souhaite réaliser plusieurs dossiers.

Pour le PMBE, les investissements pris en compte sont :

- Le terrassement, les divers réseaux.
- La charpente, la toiture, le bardage.
- Les bétons pour les murs de soubassement et les dalles bétonnées.
- Les équipements visant à une amélioration des conditions d'élevage : filets brise-vent, aération, ventilation, télésurveillance ...
- Les aménagements et équipements fixes intérieurs : logettes, cornadis, barrières, abreuvoirs, équipement de contention, salle de traite et laiterie ...
- ...

Certains investissements ne sont pas éligibles : les hangars construits en kit, les hangars de stockage du matériel et de fourrage (exception pour les bâtiments en bois), les bâtiments ou les équipements d'occasion.

Certains postes doivent être réalisés obligatoirement par entreprise : la charpente et la couverture, les travaux d'électricité, les fosses et fumières.

Critères d'éligibilité

- L'exploitation doit disposer d'une capacité de stockage d'effluents suffisante (fosse, fumière ...). Une expertise peut être nécessaire.
- Etre à jour de ses cotisations (MSA, impôts, etc...).
- Pour les bâtiments de **stockage de fourrage pour l'autonomie alimentaire**, nécessité de réaliser un diagnostic fourrage pour justifier le besoin de la construction.
- Pour les dossiers avec un **financement du Conseil Régional** : respecter le critère de valeur ajoutée (elle ne doit pas excéder 65 000 € par unité de main d'œuvre permanente).

Critères de sélections des dossiers

- ▶ Projet concernant des candidats à l'installation.
- ▶ Projet s'accompagnant de création d'emploi.
- ▶ Projet s'inscrivant dans une démarche collective.

Dépôt des dossiers

Deux dépôts de dossier : 30/04/2014 et le 30/06/2014

Pour obtenir une subvention, un dossier complet doit être déposé au Conseil Régional des Ardennes avant la date limite du prochain appel à projet. La collecte de tous les documents pour compléter le dossier nécessite un délai de plusieurs semaines.

Le permis de construire doit être accepté pour pouvoir déposer un dossier. Cela signifie que si vous voulez déposer un dossier au 30/06, il est temps de déposer le permis !

De même, l'exploitant ne peut pas démarrer les travaux avant d'avoir reçu un accord par courrier.

Renseignez-vous dès maintenant pour obtenir les critères précis d'attribution de subvention ainsi qu'un formulaire de demande de subvention. Retrouvez les informations concernant les subventions en bâtiment d'élevage sur www.ardennes.chambagri.fr.

Contact : Chambre d'Agriculture des Ardennes, Emilie FOUAN (03 24 33 71 25).

Lait : plus d'herbe dans la ration des vaches, c'est possible même avec un robot de traite

Le groupe « robot interGDA » était convié, jeudi 20 février à une visite chez un adhérent du GDA de la Thiérache. Notre choix s'était porté sur cette exploitation pour permettre une séance d'échanges sur la place de l'herbe (pâturée et distribuée) dans la ration des vaches, en mesurer l'efficacité technique et économique à l'échelle du troupeau lait et de l'ensemble de l'exploitation.

Si la fréquentation est restée limitée, la qualité des échanges et des discussions a été plutôt riche.

45 % d'herbe distribuée toute l'année + un petit pâturage en printemps – été

Au jour de la visite, 30,1 l/VL avec un mois moyen proche de 8. 41 TB – 33,4 TP – 122 000 cellules – 200 butyriques – 8 en germes – avec 57 vaches traites sur une stalle de robot Delaval.

Composition de la ration

	Quantité brute	Quantité MS	% des fourrages
Ensilage maïs	24.5	7.5	50 %
Ensilage d'herbe	14	5	45 %
Foin	2	1,7	
Paille	1	0,9	5 %
Taux de colza	2		
Maïs grain humide (65 % MS)*	2,1	1,4	5,6 kg équivalent concentrés
Drèche de brasserie (30 % MS)*	3,1	0,9	
Aliment liquide 18 % MAT	0,8		

Cette ration est équilibrée à 28 l de lait à l'auge.

*à noter : Les 2,1 kg de maïs grain humide sont là pour compenser un ensilage d'herbe analysé à 0,82 UFL au lieu de 0,9 à 0,95 UFL obtenus 7 années sur 10 au GAEC.

Les drèches de brasserie, du fait de leur apport de protéines peu solubles dans la panse complètent très bien l'ensilage d'herbe qui est, lui, plus riche en azote soluble.

Au robot (pourrait être un DAC dans une exploitation classique !!)

De 1 à 2 kg de soja 50 et de 0 à 4,5 kg VL 3l « maison ». Vaches et génisses se voient proposées entre le vêlage et 28 j une progression de ces deux aliments pour favoriser l'expression laitière au 29^{ème} jour, la machine adapte la complémentation en fonction de la production réelle.

VL « maison »*

1,02 UFL – 140 DPI

Soja – pulpes – maïs – orge – avoine – tourteau de lin – gluten meal

*fabriqué à la ferme et sous forme « semoulette ». Cette présentation ne pose pas de problème dans les cellules et le robot. La finesse de mouture est compensée par la friabilité de la ration.

Exemple :

- Une vache à 35 j de lactation à 48 kg de lait reçoit 2 kg de soja 50 et 4,5 kg VL 3l au robot.
- Une génisse à 126 j de lactation à 31 kg de lait reçoit 1,5 kg de soja 50 et 1 kg VL 3l.
- Une vache à 360 j et 25 kg de lait reçoit 1 kg de soja et 0,2 kg VL 3l (minimum distribué pour la fréquentation).

En moyenne, le jour de la visite : 2,5 kg de soja + VL distribué, soit :

- 18 vaches à 1 kg de soja (- de 25-28 l de lait).
- 8 vaches à 2 kg de soja et 4,5 kg VL (fraîches vêlées à + 40 l).

Soit 260 g/l de lait produit ce jour.

Exercice juillet 2012 – juin 2013 (1^{ère} année du robot)

Consommation pour 58 VL

14 ha maïs :	150 t MS
25 ha herbe :	90 t MS
10 ha foin :	50 t MS
8 ha pâtures :	45 t MS

5,8 t MS/VL/an

2 134 kg de concentrés/VL pour 8 750 l/VL, soit 244 g/l et 71,86 €/1 000 l.

Le coût de concentré/1 000 l correspond à celui d'un système maïs bien maîtrisé (180 g de concentré/l à 400 €/t en moyenne correcteur + VL).

Avec quelques avantages supplémentaires à un système « tout maïs » :

- Bonne sécurisation de la ration pour les vaches très productives.
- Pas d'utilisation de produit anti-acidose, ni hépatoprotecteurs.
- Utilisation que de matières premières simples dont les prix sont plus faciles à maîtriser (moins de correcteurs azotés qui contribuent beaucoup à l'envolée des coûts en système « tout maïs »).
- Bonne complémentarité de tous les composants dans la panse.

Et aussi :

- Moins de maïs récolté.
- Moins de bœufs ou vaches allaitantes élevés (qui mangent l'herbe que les VL ne mangent pas !...).

Paroles d'éleveurs :

« Le système utilisait de l'herbe avant le robot grâce au pâturage et à l'ensilage. Il n'était pas question de diminuer cette part là avec le robot et la diminution très forte du pâturage. L'utilisation des matières premières simples à l'auge et au robot nous permet de maîtriser nos coûts et améliorer notre marge ».

« A la mise en place du robot, notre objectif était de modifier le moins de choses possibles vis à vis de la composition de la ration et l'usage d'aliments simples issus de notre fabrication d'aliments (bâtiment porcs) ».

Nos prochaines visites porteront sur la possibilité de faire du « vrai » pâturage avec un robot de traite, si l'on respecte quelques règles de base.

Le robot reste une machine faite pour traire les vaches. Son mode d'utilisation dépend de votre exploitation et de vos goûts. Tout est possible, pourvu que l'on reste cohérent !

Si l'exploitation était en « tout maïs », ce serait :

14 ha de maïs en plus (non vendu) et 20 bœufs élevés en plus.

Soit en marge brute :

12 600 € en moins avec les cultures en moins.

7 000 € en plus avec les bœufs vendus.

= 5 600 € en moins, soit 11 €/1 000 l de perdus.

Si l'on ajoute la capitalisation bâtiment et cheptel pour 20 bœufs, c'est 7 à 8 000 € de trésorerie en moins pendant plusieurs années, soit environ 12 à 13 €/1 000 l en moins.

L'herbe mangée par les vaches et beaucoup mieux valorisée que si des bœufs supplémentaires la mangent !!!

Le GAEC de LESSUS, une agriculture dépassée... ou innovante ?



RESEAUX
D'ELEVAGE
Lorraine
Alsace
Champagne-Ardenne

Alain et Michel EULRIET exploitent une ferme de 105 ha dont 60 ha de céréales et 230 000 litres de lait à Velaine en Haye en Meurthe et Moselle. Leur conduite est basée sur une totale autonomie alimentaire du troupeau et des rotations longues sur les cultures. Ce système cohérent, économe et respectueux de l'environnement leur permet de dégager un excellent revenu et une bonne qualité de vie.

Les sujets de l'autonomie alimentaire et protéique intéressent les éleveurs qui cherchent à mieux maîtriser leur coût de production tout en souhaitant fournir du lait et de la viande de qualité et avec une bonne traçabilité. De même au niveau des cultures, les agriculteurs sont de plus en plus confrontés à des contraintes agro-environnementales les obligeant à adopter de nouvelles conduites culturales : fumures adaptées au potentiel de rendement, réduction des traitements phytosanitaires, etc... Voici le témoignage d'Alain et Michel EULRIET dont la stratégie d'exploitation est en parfaite cohésion avec ces deux sujets.

Le lait est produit sans achats extérieurs

Le troupeau est constitué de 39 vaches laitières à 6 000 l et de 10 génisses de renouvellement en vêlage 36 mois. « Nous produisons nos 230 000 litres de lait avec les fourrages, les féveroles et les céréales produits sur l'exploitation. Nous n'achetons aucun aliment pour nourrir le troupeau ! », commente Michel EULRIET. La surface fourragère comprend 33 ha de prairies permanentes, 10 ha de luzerne et 2 ha de betteraves.

Du 15 avril au 15 octobre, les vaches laitières pâturent les parcelles derrière le bâtiment, elles ont du foin à disposition et reçoivent 1 kg de céréale aplatie à chaque traite. Une grosse partie des vêlages a lieu de septembre à décembre. Sur l'hiver, les vaches consomment 23 kg MB (3 kg MS) de betteraves et 15 kg de foin de luzerne. A chaque traite, elles reçoivent 2 kg de céréales et 1 kg de féveroles. « Pour récolter nos 2 ha de betteraves, nous avons acheté une machine d'occasion et nous les distribuons avec le télescopique équipé d'un godet distributeur. Notre ration maison est parfaitement équilibrée, la luzerne apporte les fibres et l'azote, la betterave grâce à ses sucres solubles est une source d'énergie intéressante, la céréale sert de complément énergétique et la féverole de complément azoté ». L'exploitation ne disposant pas d'ensilage de maïs pour terminer la croissance des primipares, les génisses sont logiquement conduites en vêlage 36 mois. De 0 à 3 mois, les veaux consomment du lait entier, du foin à disposition et du concentré fermier à volonté (50 % de céréales – 50 % de féveroles). De 3 à 6 mois, les génisses mangent du foin et 2 kg de concentré fermier par jour. Ensuite jusqu'au vêlage, les génisses alternent des périodes hivernales avec uniquement du foin et des croissances modestes et des périodes de pâturage avec des croissances compensatrices.

« Nous obtenons ainsi des primipares d'un grand gabarit, sans état d'engraissement excessif et qui vêlent bien ».

Ainsi, les résultats de l'atelier lait, ne sont pas impactés par les fortes variations du prix des concentrés et l'exploitation supporte un peu mieux les variations du prix du litre de lait puisque les coûts de production sont faibles. « Ce que nous redoutons le plus dans notre système, ce sont les sécheresses et par conséquent les déficits en foin. Pour y pallier, nous n'hésitons pas à mettre 1 à 2 ha de luzerne en plus, fourrage qui résiste plutôt bien au manque d'eau ».



Des rotations longues pour limiter les phyto

Comme leur père avant eux, les 2 frères EULRIET ont toujours souhaité limiter les traitements phytosanitaires sur leurs cultures. Dans cette logique, des rotations longues ont été mises en place. Par exemple sur une même parcelle peuvent se succéder :

Luzerne (4 ans) – blé – orge d'hiver - colza – blé – orge de printemps – betteraves ou féveroles – blé.

« Avant le blé, la luzerne ou la féverole décompactent bien la terre et laissent un bon reliquat d'azote ». Les fongicides sont également réduits en utilisant des variétés, certes peut-être moins productives, mais plus résistantes aux maladies. De plus, les agriculteurs ne cherchent pas forcément le rendement maximum mais plutôt l'optimum économique, « s'il y a quelques dégâts, nous les acceptons s'ils sont moins coûteux qu'un traitement ».

Ainsi, Alain et Michel EULRIET ont logiquement été parmi les premiers Lorrains à s'engager dans le plan Ecophyto 2018 (programme né du Grenelle de l'Environnement) qui vise à réduire les produits phytosanitaires de 50 % par rapport à une référence régionale.

De bons résultats économiques et stables dans le temps

Sur le tableau ci-contre, figurent les principaux résultats économiques des trois dernières campagnes :

Années	2010	2011	2012
Produit	177 500 €	195 000 €	193 000 €
Dépenses prop.	38 900 € 22 % du produit	37 100 € 19 % du produit	43 700 € 23 % du produit
Dépenses fixes	51 400 €	52 500 €	57 800 €
EBE	87 200 € 49 % du produit	105 400 € 54 % du produit	91 500 € 47 % du produit
Annuités	14 600 €	5 800 €	3 000 €
Disponible	72 600 €	99 600 €	88 500 €

Le disponible sert à autofinancer et à assurer les besoins privés des deux associés. La conduite économe de l'exploitation se retrouve au niveau des résultats économiques avec un très bon ratio charges proportionnelles sur produit de 19 à 23 % alors que dans la plupart des exploitations, il est nettement supérieur à 30 %. Les dépenses de structure sont également bien maîtrisées avec notamment un faible poste mécanisation : 260 €/ha contre environ 380 €/ha pour les autres exploitations. « Comme nous avons le temps, nous achetons essentiellement du matériel d'occasion que nous entretenons et que nous faisons vieillir. Nous ne faisons pas appel aux prestataires extérieurs ou CUMA » La cohérence globale du système se traduit par une excellente efficacité économique : 50 % en moyenne sur 3 ans alors que sur cette même période, les autres exploitations sont plutôt entre 35 et 40 %. De plus, l'EBE varie peu d'une année à l'autre. Alain et Michel souhaitent également avoir une autonomie financière.

Grâce à un niveau de disponible élevé, ils autofinancent en grande partie leurs investissements, ce qui explique leur faible niveau d'annuités. « En limitant nos emprunts, nous payons un peu plus de MSA et d'impôts, mais cela nous laisse une grande liberté dans la gestion de notre trésorerie. Cela nous oblige également à investir selon nos moyens ».

Avec un faible niveau de capital par rapport au revenu dégagé, l'installation de Thomas, le fils de Michel, aujourd'hui vacher de remplacement, en sera facilitée. Mais pour l'instant, ce projet est en attente, faute de surface supplémentaire.

Au delà des aspects économiques et du fait de la petite taille de leur exploitation, Alain et Michel EULRIET ont une charge de travail raisonnable, ce qui leur laisse le temps de « bien faire les choses » et d'avoir une bonne qualité de vie.

Il y a 20 ans, quand cette exploitation est entrée dans le Réseau d'Élevage, on s'est interrogé sur l'intérêt qu'elle pouvait susciter en matière de référence car elle pouvait paraître sans avenir. Durant cette période, elle n'a pas suivi le modèle de développement typique de notre région (agrandissement, intensification, etc..) et aujourd'hui elle est toujours bien présente. Elle constitue en fait une alternative intéressante pour répondre aux besoins de revenu et de qualité de vie auxquels aspirent les éleveurs ainsi qu'aux exigences de la société en matière de respect de l'environnement et de qualité des produits fournis par l'agriculture. Enfin, en matière d'emplois agricoles, cette exploitation est intéressante. Ramenée à sa taille, elle fait vivre une main d'œuvre importante. Cette exploitation a donc toutes les caractéristiques de l'agriculture durable. La future installation, avec son père et son oncle, de Thomas EULRIET, jeune motivé par l'élevage en zone de polyculture, mériterait d'être encouragée en pouvant accéder à quelques droits à produire supplémentaires et notamment des surfaces qui ne viendraient pas déséquilibrer le système. Cela permettrait de pérenniser l'exploitation avec d'excellentes conditions de travail et de transmission.

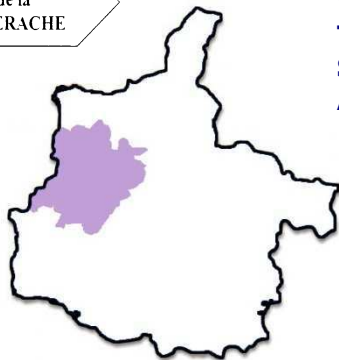


Alain, Michel et Thomas EULRIET, des agriculteurs sereins

Assemblée Générale du GDA de la Thiérache

Carte d'identité : GDA de la Thiérache

73 exploitations adhérentes en 2014 (soit plus de 110 chefs d'exploitations)



Président :

Vice- président :

Trésorier :

Secrétaire :

Administrateurs :

Pierre Louis GILLET (Thin le moutier)

Damien MIGNEAUX (Rumigny)

Jean Louis PELZER (Marby)

Ludovic LESAGE (Auvillers les Forges)

Cyrille DUCAT (Aubigny les Pothées)

Benoît FRANCKART (Aouste)

Thomas GODFRIN (Aouste)

Yoann GUILLAUME (Mainbressy)

Maxime HENRY (La Fosse à l'Eau)

Olivier RENAULT (Signy l'Abbaye)

Jean Dominique ROBERT (Clavy Warby)

Jean Michel VIOT (Bolmont)

Le 28 janvier dernier s'est tenue l'Assemblée Générale du GDA de la Thiérache à LIART.

C'est devant une assemblée de 35 personnes que le Président du GDA, Pierre Louis GILLET a remercié les participants de leur présence. Dans son rapport moral, il est revenu sur une année 2013 encore une fois particulière pour les agriculteurs, qui ont subi des conditions météo froides et humides durant toute la campagne, ayant pour conséquence des difficultés de récolte de l'herbe et des maïs ensilage.

De plus, les prix des intrants sont restés haut pour l'alimentation et les engrais. Les prix de vente des produits agricoles de l'année ont été marqués par un léger tassement des cours. Le Président a insisté, encore cette année, sur l'importance collective du GDA qui permet de s'adapter face au contexte et surtout avec la réforme de la PAC qui arrive à grand pas. Il encourage chacun des adhérents à faire la promotion du groupe auprès des agriculteurs.

Didier PHILIPPE, conseiller, a présenté ensuite l'activité du GDA sur l'année en détaillant les principales actions réalisées en 2013 :

- Permanence téléphonique le matin de 8 h à 10 h (ce qui représente sur toute l'année 1 800 appels & plus de 200 heures de communication avec les adhérents).
- Participation aux remises de gestions avec le centre comptable pour les adhérents.
- Appuis sur la réglementation.
- Travaux sur les systèmes fourragers, rations.
- Tours de plaine en groupe et suivis des cultures.
- Appui technique aux programmes phytosanitaires et plan de fertilisation.
- Formations coûts de productions lait et viande.
- ...

En 2014, il est prévu de maintenir la permanence téléphonique qui est un lien indispensable entre le conseiller et les adhérents. Les tours de plaine en groupe répartis sur le secteur seront reconduits. Des informations régulières sur la réforme de la PAC seront réalisées régulièrement. Il est rappelé que les adhérents doivent remonter leurs préoccupations pour organiser d'autres thématiques de travail et travailler ensemble sur de nouveaux thèmes.

Le trésorier étant absent, Pierre Louis GILLET a présenté le bilan financier. L'exercice 2013 est satisfaisant et équilibré dans la continuité des exercices précédents grâce à un nombre important de cotisation et une révision de certaine charge à la baisse comme les frais de téléphone. Enfin, l'Assemblée a procédé au renouvellement des administrateurs sortants.

Le Président a passé ensuite la parole à Jean Philippe MOUSSU de chambre d'agriculture des Ardennes qui a présenté un état des lieux de la PAC 2015-2020 et des choix nationaux. Il reste cependant encore beaucoup de point à trancher. On note que cette réforme de la PAC n'a pas impact positif sur les exploitations d'élevage.

L'Assemblée Générale statutaire s'est terminée par le traditionnel verre de l'amitié et un repas pris en commun. Ceci est un moment convivial apprécié de tous et indispensable pour la cohésion du groupe.

Assemblée Générale du GDA de l'Argonne

Carte d'identité : GDA de l'Argonne

30 exploitations adhérentes en 2013 (45 personnes physiques ; environ 6 000 ha de SAU)



Président : Olivier FRAN CART
Vice- président : Pascal MACHAULT
Trésorier : Vincent MAILLOT
Administrateurs : Xavier CONREUR
Eric GROSJEAN
Christophe LEMOINE
Jean-Marie MULLER
Benoît PONSARDIN
Thierry REMY
Stéphane VIELLARD

Le GDA de l'Argonne a organisé son Assemblée Générale le mardi 04 février dernier dans les locaux de l'Hôtel de l'Argonne. Environ 15 personnes étaient réunies.

La présentation a commencé par le mot d'Olivier FRAN CART. Le Président du GDA s'est félicité de la montée en puissance du travail de son groupe. Le technicien a ensuite passé en revue les formations, les déplacements et a détaillé les essais menés par le GDA en 2013 (couverts, végétaux, strip till, BRF, plantes compagnes sur colza, ...). Enfin, le rapport financier, le renouvellement des administrateurs et les projets 2014 ont clôturé le discours.

La deuxième partie de matinée a été dédiée à la présentation d'une entreprise vouzinoise : « Biopolym ». Initialement tournée vers le traitement de l'eau sous toutes ses formes, la PME s'est récemment diversifiée en lançant une filière « engrais foliaires et biostimulants ». Des échanges nourris avec l'assistance ont permis de bien cerner l'historique et l'ancrage de la firme dans le tissu économique local.

Afin de mieux appréhender l'intérêt de ces produits biostimulants, le GDA de l'Argonne conduit actuellement un essai d'activateurs racinaires sur colza mettant 5 firmes en parallèle.

L'assemblée générale statutaire s'est terminée par un repas convivial au cours duquel les échanges se sont poursuivis.



**La Chambre d'agriculture des Ardennes
Ardennes Conseil Elevage**



**Souhaitent organiser un déplacement au SPACE à Rennes sur 2 jours
Le Jeudi 18 et vendredi 19 septembre 2014**

Programme prévisionnel :

Jeudi 18 Septembre 2014

Départs des Ardennes le jeudi 18/09/2014 entre 7H00 et 9H00
Arrivée sur Le Mans aux alentours de 14H00
Visite ferme de Sanders à SOURCHES ou visite touristique environ 2H00
plus temps libre dans Le Mans
Départ pour l'hôtel dîner et coucher

Vendredi 19 septembre 2014

Petit déjeuner 6H30 ; départ pour Rennes 7H30
Journée libre au SPACE
Départ de Rennes 18H00 ; Dîner pendant le voyage
Arrivée dans les Ardennes environ 1H00

Prix du déplacement : entre 130 et 180 euros par personne

Ce prix comprend : le voyage, les entrées au SPACE, le coucher,
le repas du 18 soir et le petit déjeuner.

Il ne comprend pas les repas du midi et le repas du soir pendant le retour

Bulletin de pré réservation (n'engage pas définitivement le signataire)

Nom, Raison social :

Nombre de pré-réservation :

A retourner à votre technicien CA08 ou ACE, votre agent de pesée ou directement à
ACE 17 rue du château 08013 Villers Semeuse fax : 03 24 58 11 97
renseignements auprès de votre technicien ou au **03 24 57 08 61** , **06 33 14 93 56**